

Réduire l'éclairage public...

Synonyme de fonctionnalité, de sécurité et d'attractivité, l'éclairage public est aujourd'hui indissociable de notre vie quotidienne. Il joue un rôle crucial en matière de mobilités et de sécurité et contribue à l'ambiance, à la valorisation du cadre de vie et du paysage urbain. Pour autant, l'impact budgétaire de cet éclairage, lié aux technologies utilisées, à laquelle s'ajoute celle du prix de l'électricité est loin d'être négligeable.

À ces enjeux de maîtrise de la facture d'électricité de la commune, viennent s'ajouter le défi de la réduction de la pollution lumineuse et de la protection du patrimoine naturel. En effet, l'éclairage artificiel, en modifiant le cycle naturel de la lumière et de l'obscurité, perturbe l'horloge biologique des animaux notamment leur reproduction, leurs comportements migratoires, leurs possibilités de se nourrir et provoque la désorientation et des effets barrière. Cela a également un impact sur la santé humaine. Moins connus, les effets sur les cycles des végétaux sont réels.

Ce constat a amené la municipale à mener une réflexion sur une réduction/extinction de l'éclairage public la nuit, comme cela se fait de plus en plus dans d'autres communes.

Si la sécurité des usagers est au cœur de tout projet de réduction de l'éclairage public, il faut concilier cette exigence avec les dispositions nationales et internationales : le code de l'environnement préconise de lutter contre les nuisances et les surpuissances lumineuses, tandis que la directive européenne sur l'éco-conception des produits

Point sur la fibre à Lissac

Les élus ont échangé à plusieurs reprises avec les personnes référentes pour le très haut débit du département. En compagnie des techniciens de l'entreprise en charge des travaux de déploiement, deux visites ont été organisées à Lissac pour étudier et proposer des solutions techniques pour le déploiement de la fibre dans Lissac et notamment l'implantation de l'armoire de distribution pour les quatre villages, Lissac, Canté, Labatut et Saint-Quirc. Cette armoire pour des raisons techniques de passage du réseau fibre, ne peut être implanté n'importe où. La seule solution techniquement possible est une implantation sur la place de la République, au niveau de l'emplacement des conteneurs poubelles.

Le raccordement des habitations pourra se faire au premier trimestre 2022. Nous vous tiendrons régulièrement informés de l'avancement des travaux.

Travaux à venir

La réparation des cloches de l'église et de leur moteur va bientôt être lancée. Au cimetière un colombarium va être construit.

Ces travaux sont possibles grâce à des aides obtenues par la municipalité, ce qui réduit très fortement la charge financière engagée par la commune.

consommateurs d'énergie (Directive EuP : 2005/32/EC) va faire disparaître les équipements les plus énergivores. Pour une commune, engager un projet de réduction de l'éclairage public nécessite de s'interroger sur l'adaptation des installations aux besoins et aux usages d'aujourd'hui et de demain. Dans cette analyse seront étudiés : les déplacements, les activités économiques, sportives et culturelles.

Dans un premier temps, une étude sera menée pour diagnostiquer l'existant, c'est à dire les différents points d'éclairage de la commune, afin d'identifier les matériels à remplacer ou à faire évoluer pour économiser l'énergie. Dans un deuxième temps, sera étudié les possibilités de réduction et d'extinction de l'éclairage public pendant certaines heures de la nuit.

L'éclairage public est souvent considéré comme un élément fort de sécurité. Les données (2017) de la gendarmerie et des compagnies d'assurances sur les liens entre sécurité et éclairage public sont pourtant très parlantes :

80% des cambriolages ont lieu le jour

55% des cambriolages sont commis entre 14 et 17 heures.

99% des délits et méfaits nocturnes ont lieu dans des rues parfaitement éclairées

Les malfaiteurs sont comme tout le monde, ils ont peur du noir...

Bien entendu, les habitants du village seront régulièrement informés, concertés et associés à toutes les décisions qui pourront être envisagées dans ce domaine.

Les élections départementales et régionales se tiendront dimanche 20 juin 2021 pour le premier tour et dimanche 27 juin 2021 en cas de second tour.

Les bureaux de vote seront installés dans la salle des fêtes.

1 bureau, avec isoloir et urne sera prévu pour chaque élection, départementales et régionales. Vous voterez donc deux fois. Un aménagement sera organisé pour que vous puissiez voter en respectant les règles sanitaires en vigueur.

Le jour de l'élection, le déroulement des opérations électorales est encadré par des règles précises, depuis l'ouverture du bureau de vote jusqu'à la proclamation des résultats. Pour voter, vous devez vous présenter au bureau de vote indiqué sur votre carte électorale.

Du gel hydroalcoolique sera à votre disposition dans la salle. Vous devrez également vous munir d'un masque sanitaire.

Ouverture au public

Le bureau de vote ouvre à 8h. Il ferme à 18h. Le bureau de vote n'est pas un endroit ouvert à tous.

Les seules personnes qui peuvent y pénétrer sont les suivantes :

- Personnes qui tiennent le bureau de vote
- Électeurs qui votent à ce bureau
- Personnes chargées du contrôle des opérations de vote

Par ailleurs, les électeurs sont soumis à certaines restrictions. Toute discussion ou délibération d'électeurs à l'intérieur du bureau est également interdite.

Le président du bureau de vote peut faire expulser un électeur qui troublerait ou ralentirait les opérations électorales.

Opérations de vote

Le personnel vérifie que vous êtes bien inscrit dans le bureau de vote.

Vous devez prendre une enveloppe et au moins 2 bulletins de vote (pour préserver la confidentialité du choix), pour chaque vote. Vous pouvez aussi voter avec un bulletin reçu à domicile.

Vous vous rendez ensuite obligatoirement à l'isoloir av-



ant de vous présenter devant l'urne.

Les membres du bureau vérifient votre identité et s'assurent que vous n'avez qu'une enveloppe. Puis l'urne est ouverte pour vous permettre d'introduire l'enveloppe. À cette étape, vous êtes le seul à avoir le droit de toucher l'enveloppe.

Vous signez ensuite la liste d'émargement. Si vous êtes dans l'impossibilité de le faire, un électeur de votre choix peut signer en inscrivant «L'électeur ne peut signer lui-même ».

Dépouillement

Le dépouillement commence dès la clôture des opérations de vote. Il se déroule publiquement par les scrutateurs sollicités au cours de la journée ou qui se sont proposés.

Nous allons avoir besoin de personnes volontaires pendant ces deux journées de vote, dans la journée et pour le dépouillement.

Vous pouvez vous proposer soit par téléphone au 06 37 31 72 34, par sms, ou par mail : communedelissac.ariège@orange.fr

Déchets verts et autres...

La communauté de communes, en liaison avec le SMECTOM prévoit l'arrêt, en novembre, de la collecte des déchets verts chez l'habitant et de la mise à disposition des communes de bennes collectives, comme cela était le cas à Lissac.

Plusieurs solutions peuvent être envisagées pour faire face à cette nouvelle politique de collecte.

Tout d'abord, des solutions individuelles qui peuvent être mise en place par les habitants eux-mêmes : composteurs, broyage des végétaux, apport à la déchetterie. La Communauté de Commune peut vous fournir des composteurs à un prix modique : 10€ pour un composteur de 400 litres et 20€ pour 600 litres.

De son côté, la municipalité va étudier des solutions collectives, comme des composteurs partagés.



d'emballages totalement recyclables (papier, carton, verre). Les fruits et légumes, mais également la viande, peuvent être achetés au détail notamment sur les marchés de proximité, auprès de producteurs locaux. C'est également moins de pollution liée au transports

Des produits de nettoyage ou des lessives verts existent également. Ces produits élaborés sans substances nocives pour l'environnement, sans test sur les animaux, sans emballages plastiques offrent des alternatives aux produits industriels des grandes marques, comportant des produits toxiques pour la nature mais aussi pour la santé humaine.

Chacun peut faire de petits efforts et contribuer à essayer de ralentir le désastre écologique annoncé.

L'humanité, en raison de la consommation sans freins

est aujourd'hui face à un défi ultime : celui de sa propre extinction.

Vous pouvez retrouver des informations, des guides et des liens dans la rubrique « Environnement » du site internet de la commune.

Rappel :

Nous constatons toujours un nombre important d'incivilités liées aux déchets. Des déchets non triés dans les sacs jaunes, des déchets non autorisés dans les bacs jaunes qui sont exclusivement réservés aux sacs jaunes et aux cartons. Des sacs poubelles déposés en dehors des conteneurs, sur l'espace public. Des encombrants déposés dans la rue alors qu'ils doivent être amenés à la déchetterie.

Toutes ces incivilités, dégradent fortement le cadre de vie de tous les habitants et ne sont pas acceptables et passibles de contraventions. Le nombre de conteneurs est limité, il ne peut guère y en avoir plus, ou alors au détriment de places de stationnement. Il faut choisir... D'où l'absolue nécessité de réduire le volume des déchets.

La municipalité réfléchit à une stratégie globale de placement pour tous les conteneurs, ainsi que de moyens pour les intégrer plus harmonieusement dans le paysage urbain (caches conteneurs...).

Un projet d'extension de la déchetterie de Saverdun (projet consultable à la mairie de Saverdun ou sur Internet) est déjà lancé pour augmenter les capacités de collecte et de traitement des déchets verts et autres déchets.

Il est rappelé que le brûlage des déchets est strictement interdit et passible d'une amende de 450€.

La Communauté de Commune étudie également la mise en place d'une tarification incitative pour la collecte des déchets ménagers. La tarification de la collecte se faisant en fonction du volume de déchets de chaque foyer. Cette tarification incitative est déjà mise en place dans d'autres collectivités territoriales.

Toutes ces mesures visent à réduire le volume des déchets qui augmente ces dernières années, notamment à cause des emballages et dont le traitement coûte de plus en plus cher, quand ils ne retrouvent pas directement dans la nature.

Là encore des solutions existent, d'abord individuellement, chaque citoyen devant prendre conscience du problème. Il y a des moyens de réduire fortement le volume de nos déchets. Les déchets organiques peuvent être transformés en compost. On peut également privilégier les produits sans emballages plastiques au profit

Sécurisation de la traversée du village



La limitation de la vitesse des véhicules dans notre village et plus particulièrement la traversée principale par la départementale D27 est une préoccupation majeure pour la municipalité. Un accident récent, qui a blessé un élève à la descente du bus, nous a rappelé l'urgence et la nécessité de traiter ce problème. Pour cela, trois possibilités existent.

La première est d'étendre les zones limitées à 30 km au niveau des points les plus sensibles. Ce que nous avons déjà réalisé il y a peu, avec la pose de nouveaux panneaux. Le ralentissement dépend ensuite du respect par les conducteurs du code de la route. Mais cela ne suffit pas.

La deuxième consiste à des contrôles de vitesse par la gendarmerie, avec sanctions éventuelles, perte de point ou de permis. Nous demandons régulièrement que ces contrôles soient effectués régulièrement, mais la décision ne nous appartient pas.

La troisième solution consiste à la mise en place de dispositifs ralentisseurs efficaces qui obligent réellement les véhicules à ralentir. Pour cela, nous avons fait appel à un cabinet d'étude qui nous a proposé différentes solutions.

Une réunion publique sera très prochainement organisée afin de vous présenter ces différentes solutions et de recueillir vos avis.